Peu resuseront d'en reconnaître la justice. A cause de la différence de la population du Haut et du Bas-Canada, et de l'injustice faite au premier, je suis convaincu de la nécessité de certains changements afin de combiner un système de gouvernement plus satisfaisant. (Rooutez! écoutez!) Le peuple comprend tellement l'importance de cette question que je suis persuadé qu'il est prêt à laisser le champ libre à tout projet qui promettrait d'inaugurer un nouvel et plus satisfaisant état de choses. (Ecoutez ! écoutez !) Il y a, suivant moi, deux moyens d'atteindre ce résultat; le premier, par l'union législative du Haut et du Bas-Canada basée sur la représentation d'après le chiffre de la population,—le second, par une union fédérale soit entre les deux Canadas, soit entre toutes les provinces de l'Amérique du Nord. n'adoptant pas l'un ou l'autre de ces deux remèdes, les doux provinces courent de grands dangers de se séparer finalement,—ce qui ne saurait manquer d'être fatal à notre existence comme colonie anglaise. tex! écoutez!) Notre proximité des Etats-Unis rend nécessaire de maintenir notre union presqu'à aucun prix. Mais, pour changer notre constitution, il serait à souhaiter qu'on Obtint le consentement de la majorité des députés des deux sections de la province; car, bien que le projet pût être voté par une majorité d'une section appuyée d'une miporité de l'autre section, il ne donnerait pas de cette manière toute la satisfaction désirable. Les demandes du Haut-Canada pour changer le mode de représentation ont rencontré, de la part du Bas-Canada, une telle résistance et une telle opposition, que même les plus chauds défenseurs de la mesure ont eté convaincus que la chose était impossible au moins pour quelque temps. Partant de la supposition qu'il est impossible avec l'union actuelle d'opérer ce changement, je crois qu'il est de notre devoir de tâcher, par un autre moyen, de résoudre nos difficultés. Suivant moi, la formation d'un système de gouvernement basé sur le principe fédéral avec une législature centrale exerçant son contrôle sur toutes les questions communes aux provinces, et une législature locale afin de pormettre à chaque état d'administrer ses propres affaires, serait le seul système qui put plaire au peuple de ses provinces : or, le projet actuel n'est rien autre chose. Les adversaires du projet ont prétendu qu'il n'y avait aucune nécessité d'un tel changement, que le Haut-Canada avait cessé ses demandes

de réformes constitutionnelles et qu'il est tout-à-fait heureux de sa présente condition. Je me permettrai de dire à ces hon, messieus qu'ils sont dans l'erreur la plus complète. Le désir d'un changement est tout aussi fort que jamais dans le Haut-Canada, qui ne sera satisfait que lorsque justice lui aura été faite d'une manière ou d'une autre. (Ecoutez! écoutez!) Nous ne sommes pas le seul peuple qui ait jugé nécessaire de changer sa constitution, car on voit à peine une nation civilisée qui n'ait pas été un jour ou l'autre forcée de modifier la forme de son gouvernement afin de se tenir à la hauteur des évonements, de même qu'il est assez rare que ces grands bouleversements politiques, qui consolident ou ruinent une puissance, ne soient pas amenés par de violentes commotions civiles où des milliers de citoyens perdent la vie ou leur fortune. La situation actuelle des Etats-Unis en est un triste exemple. La constitution de ce malheureux pays fut l'œuvre des hommes d'état les plus sages et les plus éminents, et copendant, moins d'un siècle après, voilà que le peuple américain, qui la regardait comme la plus parfaite du monde, se trouve plongé dans les horreurs d'une guerre civile et tente de faire disparaître la cause qui lui a suscité tant de troubles et de maux. Si donc nous réussissons à donner une base permanente à la consolidation de ces provinces, si nous réussissons à combiner une union qui aura pour effet de perpétuer les institutions anglaises sur ce continent et arrêter ainsi le courant d'absorption de la république voisine, nous aurons travaillé pour notre postérité et mis un obstacle infranchissable aux discordes intestines. (Ecoutez! écoutez!) Nous devons dans la discussion de ce projet mettre de côté le souvenir des anciennes liaisons de parti, afin de lui donner cette considération calme et réfléchie que demande son importance. Lorsque pous songeons aux difficultés de section à faire disparaître, aux intérêts à reconcilier et aux préjugés à vaincre, il est évident que nous ne pouvons étudier ce projet qu'avec des dispositions à accepter un compromis. Il nous faut entrer dans la voie des concessions mutuelles afin de respecter les droits et les sentiments de tous, autant que cela est compatible avec la justice que l'on doit à tous. J'ajouterai que quoique n'approuvant pas la mesure actuelle dans tous ses détails, je crois cependant qu'à tout prendre c'est encore la mieux combinée dans les circonstances actuelles, et c'est à